

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-07

L'an deux mille vingt cinq à 13h30

Le 10 janvier, à Charleville

Lors de sa réunion du 7 janvier 2025, le comité syndical a constaté un défaut de quorum.
Une seconde convocation a été envoyée pour organiser une seconde réunion.

Date de convocation	7 janvier 2025
Nombre de délégués :	
Titulaires	53 Titulaires
Suppléants	53 Suppléants
Présents	6 Présents
Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Jean François GOSSET
M. Bernard DEKENS
M Emmanuel BAUDART

M. André LIEBEAUX
M. Michel NORMAND
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 - ETUDE ENVIRONNEMENTALE

Résultat du vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-07

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 - ETUDE ENVIRONNEMENTALE

La réglementation prévoit que le PAPI Meuse 3 sera soumis à évaluation environnementale dès lors que des avenants pour travaux structurants interviennent dans sa durée de vie. Plusieurs projets sont susceptibles de faire l'objet d'avenants travaux (AGEC, travaux issus du PGMA, Sous-Projet 3 du projet du Pays Sedanais).

Pour répondre à cette obligation, l'EPAMA prévoit, dès 2025, le recrutement d'un bureau d'études compétent dans l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique respectueuse du cahier des charges PAPI 3.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 50 000€

Le Plan de financement inscrit au PAPI Meuse est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Evaluation environnementale du PAPI 3	50 000,00 €	Agence de l'eau (30%)	15 000,00 €
		Etat (FPRNM) (50%)	25 000,00 €
		EPAMA (20%)	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES	50 000,00 €	TOTAL RECETTES	50 000,00 €

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et auprès des services de l'Etat (FPRNM)
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

